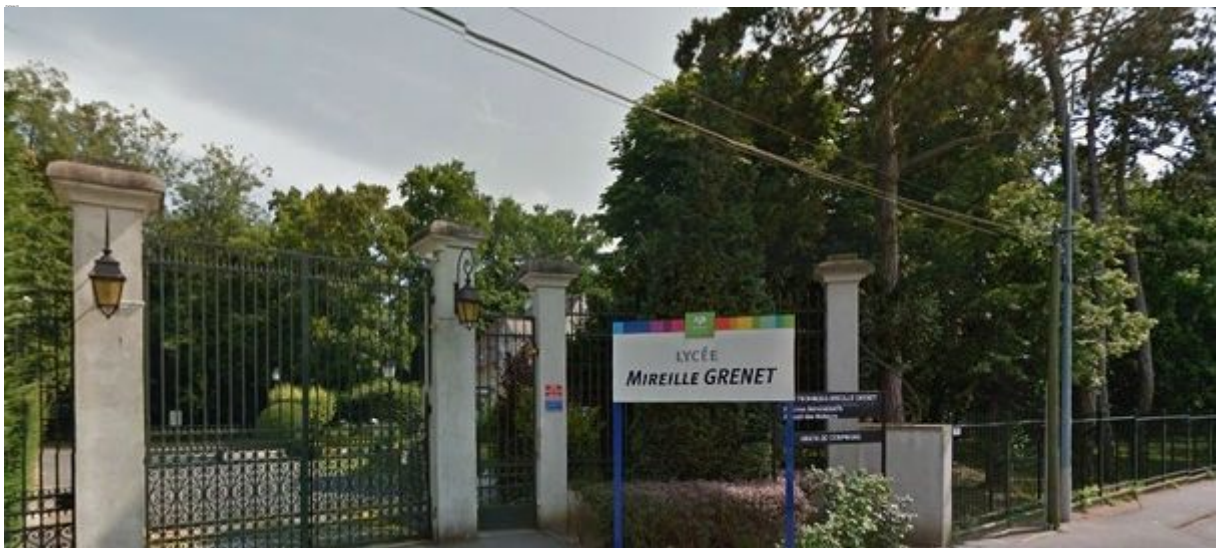


Malaise après le tournage d'une vidéo porno aux abords d'un lycée

Par Anaïs Chabalière, publié le 19/12/2013 à 17:09

Le lycée Mireille-Grenet de Compiègne a servi de lieu de tournage pour une vidéo pornographique. Le proviseur de l'établissement veut engager des poursuites judiciaires.



Une vidéo pornographique tournée aux abords d'un lycée fait polémique.

C'est une publicité dont le lycée Mireille Grenet de **Compiègne**, dans l'Oise, se serait bien passé. Une [vidéo pornographique](#) tournée devant l'établissement fait **actuellement** le buzz sur la toile. Publiée sur le site pour adultes *Jacquie et Michel*, le 14 décembre dernier, elle met en scène les ébats d'une jeune femme prénommée Karina, qui se présente comme une [surveillante](#) du lycée. La vidéo a déjà été vue plus de 2 millions de fois.

Bien que le nom de l'établissement ne soit jamais cité, les élèves n'ont pas eu de mal à l'identifier et à faire part de leur trouvaille à [Philippe Koszyk](#), le proviseur. "Le buzz autour de cette affaire n'est pas positif pour le lycée, qui a joui d'une mauvaise réputation pendant longtemps. Nous avons entrepris des travaux pour améliorer son image et avec cette vidéo, tous les efforts consentis par les équipes risquent d'être réduits à néant", déplore-t-il.

Si certains lycéens s'amusent de cette situation, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes souhaitent "rétablir la vérité", explique [Philippe Koszyk](#). Pour redorer l'image de son établissement, qui a été "fortement attaqué", il a donc fait appel aux services juridiques du

rectorat et tente actuellement de trouver "dans quelle mesure cette affaire peut être portée devant la justice".

Une affaire "juridiquement complexe"

Au grand dam du chef d'établissement, "la justice ne propose pas énormément de solutions" dans ce cas précis. D'après [Me Valérie Piau](#), spécialiste du droit de l'éducation, les poursuites judiciaires auraient été plus simples si la vidéo avait été tournée à l'intérieur de l'établissement. "Il y aurait eu intrusion et donc infraction. Dans le cas présent, les auteurs de la vidéo sont restés devant le lycée, donc aucune infraction n'a été commise", explique-t-elle.

Selon l'avocate, cette affaire pose la question de la protection des élèves aux abords des établissements. "Certaines mesures existent pour préserver les élèves de comportements choquants. [L'article 6 de la loi du 5 mars 2007](#) interdit par exemple l'installation d'un établissement dont l'activité est la vente ou la mise à disposition du public d'objets à caractère pornographique, à moins de 200 mètres d'un établissement d'enseignement", explique-t-elle.

Me Valérie Piau souligne que l'affaire du lycée Mireille-Grenet est "juridiquement plus complexe". "La vidéo pornographique a été tournée en catimini, sans qu'aucun élève ne soit présent sur les lieux. Une procédure pénale est donc difficilement envisageable", précise-t-elle.

En quête d'une infraction

La seule solution restante, selon l'avocate, est d'engager une procédure civile, afin de "demander réparation pour atteinte à la réputation de l'établissement et atteinte aux bonnes moeurs". Mais **Philippe Koszy**, veut aller plus loin et cherche d'autres pistes. "Sur la vidéo, il y a une personne qui se présente comme surveillante, alors qu'elle n'a jamais travaillé dans notre lycée. Il y a donc vraisemblablement une porte d'entrée puisque nous sommes proches d'une forme d'usurpation d'identité", espère-t-il.

Le proviseur explique aussi qu'il y a eu "tromperie" de la part du site pornographique. "*Jacquie et Michel* indique que tout ce qu'il diffuse est réel, ce qui n'est pas le cas ici puisque la jeune femme que l'on voit dans la vidéo n'est pas surveillante dans notre établissement". Des accusations qui ont fait réagir les créateurs du site. "Elle est bien pionne, on fait exprès de pas montrer le réel endroit parfois et on reste vague justement pour éviter ça...", se sont-ils défendus via Twitter. Pas sûr que cela apaise la polémique.